

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Ammonium et de cérium (IV) (nitrate d') extra-pur

Date de révision: 29.06.2023

Code du produit: 21405

Page 1 de 12

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Ammonium et de cérium (IV) (nitrate d') extra-pur

Nom de la substance: hexanitratocerate de diammonium  
Numéro d'Enregistrement 01-2119971819-18-XXXX  
REACH:  
N° CAS: 16774-21-3  
N° CE: 240-827-6

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire  
Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels  
Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

###### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH  
Rue: Stempelstraße 6  
Lieu: D-47167 Duisburg  
Téléphone: 0203/5194-0  
E-mail: info@analytichem.de  
Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit  
E-mail: produktsicherheit@analytichem.de  
Internet: www.analytichem.de  
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit  
Téléfax: 0203/5194-290  
Téléphone: 0203/5194-107/117

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

##### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Ox. Sol. 2; H272  
Met. Corr. 1; H290  
Acute Tox. 4; H302  
Skin Corr. 1C; H314  
Eye Dam. 1; H318  
Skin Sens. 1A; H317  
Aquatic Acute 1; H400  
Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Ammonium et de cérium (IV) (nitrate d') extra-pur**

Date de révision: 29.06.2023

Code du produit: 21405

Page 2 de 12

**Mention d'avertissement:** Danger

**Pictogrammes:**



**Mentions de danger**

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Formule:  $(\text{NH}_4)_2[\text{Ce}(\text{NO}_3)_6]$

Poids moléculaire: 548,22 g/mol

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
16774-21-3	hexanitratocerate de diammonium			100 %
	240-827-6		01-2119971819-18-XXXX	
	Ox. Sol. 2, Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H272 H290 H302 H314 H318 H317 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
16774-21-3	240-827-6	hexanitratocerate de diammonium	100 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 300 - 2000 mg/kg		

**Information supplémentaire**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Ammonium et de cérium (IV) (nitrate d') extra-pur

Date de révision: 29.06.2023

Code du produit: 21405

Page 3 de 12

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des mesures de premiers secours

###### Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.  
Protection individuelle du premier sauveteur

###### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.  
Appeler immédiatement un médecin.

###### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Appeler immédiatement un médecin.

###### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Protéger l'oeil non blessé.

###### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
NE PAS faire vomir.  
Appeler immédiatement un médecin.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires  
Provoque des brûlures.  
Toux  
Dyspnée  
Risque de lésions oculaires graves.  
Vomissement  
Troubles gastro-intestinaux  
Collapsus circulatoire  
Spasmes  
Effet narcotique  
Troubles respiratoires  
Méthémoglobinémie  
Ataxie

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

###### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Solides non combustibles  
comburant  
Produits de combustion dangereux  
En cas d'incendie, risque de dégagement de:

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Ammonium et de cérium (IV) (nitrate d') extra-pur

Date de révision: 29.06.2023

Code du produit: 21405

Page 4 de 12

Oxydes d'azote (NOx)

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.  
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.  
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.  
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

##### **Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un équipement de protection personnel.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Evacuer les personnes en lieu sûr.  
Procédures d'urgence  
Consulter un spécialiste  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### **Pour les secouristes**

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.  
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).  
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.  
Recueillir à l'état sec avec précaution. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

##### **Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### **Autres informations**

Assurer une aération suffisante.  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Ammonium et de cérium (IV) (nitrate d') extra-pur**

Date de révision: 29.06.2023

Code du produit: 21405

Page 5 de 12

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.  
Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).  
Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant  
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Information supplémentaire**

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!  
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Conseils pour le stockage en commun**

Tenir à l'écart des matières combustibles.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Stocker dans un endroit sec.  
température de stockage +5°C - +30°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Substances chimiques de laboratoire

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
16774-21-3	hexanitratocerate de diammonium	
	Eau douce	0,00014 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,0014 mg/l
	Eau de mer	0,000014 mg/l
	Sédiment d'eau douce	18,5 mg/kg
	Sédiment marin	1,85 mg/kg
	Sol	0,485 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.  
Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.  
Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Ammonium et de cérium (IV) (nitrate d') extra-pur**

Date de révision: 29.06.2023

Code du produit: 21405

Page 6 de 12

**Protection des yeux/du visage**

lunettes à coques  
Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: [vertrieb@kcl.de](mailto:vertrieb@kcl.de) avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente  
Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L  
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm  
Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau  
Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L  
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm  
Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dégagement de poussière  
Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: P2  
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide
Couleur:	orange
Odeur:	piquant
Point de fusion/point de congélation:	214 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	185 °C
pH-Valeur (à 20 °C):	1 (50 g/l)
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Ammonium et de cérium (IV) (nitrate d') extra-pur**

Date de révision: 29.06.2023

Code du produit: 21405

Page 7 de 12

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	1410 g/L
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	2,49 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	1200 kg/m <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations**

**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

    Aucune donnée disponible

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

    solide:

Aucune donnée disponible

    gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

    comburant

    Peut aggraver un incendie; comburant.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

0

Teneur en corps solides:

100

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

    comburant

**10.2. Stabilité chimique**

    Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

    Agent réducteur

    Agent oxydant

    Acide

    alcalies (bases)

    Métaux lourds

**10.4. Conditions à éviter**

    Forte chaleur

**10.5. Matières incompatibles**

    Métal

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Ammonium et de cérium (IV) (nitrate d') extra-pur**

Date de révision: 29.06.2023

Code du produit: 21405

Page 8 de 12

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
16774-21-3	hexanitratocerate de diammonium				
	orale	DL50 300 - 2000 mg/kg	Rat	Study report (2013)	OECD Guideline 420
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2013)	OECD Guideline 402

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Provoque de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (hexanitratocerate de diammonium)

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Aucune donnée disponible

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Aucune donnée disponible

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune donnée disponible

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible

**Autres informations**

résorption (oral)

**Information supplémentaire**

Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Ammonium et de cérium (IV) (nitrate d') extra-pur**

Date de révision: 29.06.2023

Code du produit: 21405

Page 9 de 12

Provoque des brûlures.  
Toux  
Dyspnée  
Risque de lésions oculaires graves.  
Vomissement  
Troubles gastro-intestinaux  
Collapsus circulatoire  
Spasmes  
Effet narcotique  
Troubles respiratoires  
Méthémoglobinémie  
Ataxie

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
16774-21-3	hexanitratocerate de diammonium					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 93 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l > 26	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l) > 256	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 209

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
16774-21-3	hexanitratocerate de diammonium	< 20	Roccus saxatilis, Crassostrea virginica, and Mya a	REACH Registration D

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

**12.7. Autres effets néfastes**

Éviter une introduction dans l'environnement.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Ammonium et de cérium (IV) (nitrate d') extra-pur

Date de révision: 29.06.2023

Code du produit: 21405

Page 10 de 12

**Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.  
Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.  
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**L'élimination des emballages contaminés**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.  
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 3085
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	SOLIDE COMBURANT CORROSIF, N.S.A. (hexanitratocérate de diammonium)
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	5.1
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	II
Étiquettes:	5.1+8
Code de classement:	OC2
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 kg
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	58
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport fluvial (ADN)**

<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 3085
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	SOLIDE COMBURANT CORROSIF, N.S.A. (hexanitratocérate de diammonium)
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	5.1
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	II
Étiquettes:	5.1+8
Code de classement:	OC2
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 kg
Quantité exceptée:	E2

**Transport maritime (IMDG)**

<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 3085
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (diammonium hexanitratocérate)
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	5.1
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	II
Étiquettes:	5.1+8
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 kg

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Ammonium et de cérium (IV) (nitrate d') extra-pur**

Date de révision: 29.06.2023

Code du produit: 21405

Page 11 de 12

Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-A, S-Q
<b>Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)</b>	
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3085
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (diammonium hexanitratocerate)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	5.1+8
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	2.5 kg
Passenger LQ:	Y544
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	558
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	562
IATA-Quantité maximale (cargo):	25 kg
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui
Matières dangereuses:	diammonium hexanitratocerate

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 65

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS

Informations complémentaires: E1

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 12.

**Abréviations et acronymes**

Ox. Sol: Matière solide comburante

Met. Corr: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Corr: Corrosion cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Ammonium et de cérium (IV) (nitrate d') extra-pur

Date de révision: 29.06.2023

Code du produit: 21405

Page 12 de 12

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.